

## Meillac se dote d'une mutuelle communale

24/11/2015 par sams09



Aujourd'hui 5 % de la population n'a aucune couverture de complémentaire santé et de nombreux Français reportent leurs soins pour des raisons financières.

Aujourd'hui, près de 4,5 millions de Français n'ont plus accès à une couverture de frais de santé complémentaire et bien d'autres se couvrent à minima par manque de moyens financiers. Les causes sont multiples : précarité, isolement, pouvoir d'achat en baisse, chômage, retraite...

Face à ce constat, la municipalité de Meillac a décidé d'adhérer à l'initiative « **Ma commune Ma santé** », lancée, il y a près d'un an, par l'association à but non lucratif Actiom qui se définit comme « **une entité apolitique dont la vocation est d'accompagner les Centres communaux d'actions sociales (CCAS) dans une démarche citoyenne et sociale pour le bien-être et la santé de leurs administrés** ».

Ce dispositif a pour but d'agir dans l'intérêt des personnes n'ayant pas accès aux dispositifs complémentaires de santé et d'améliorer le pouvoir d'achat de ses adhérents. Tous les Meillacois, sans distinction sociale, peuvent adhérer à cette mutuelle communale.

Plus de 220 communes françaises ont déjà adhéré à cette opération. Ce regroupement permet à l'association de négocier des tarifs préférentiels et attractifs auprès des mutuelles.

## Seul critère de sélection ? Résider dans la commune

Les avantages de cette complémentaire santé ne sont pas uniquement financiers. En effet, s'agissant d'une offre mutualisée nationale, elle est ouverte à tous, sans questionnaires de santé et sans examens médicaux, le seul critère de sélection étant de résider dans la commune.

Ma commune Ma santé propose trois formules (économie, sécurité, confort), une tarification par tranche d'âge, une économie pouvant aller jusqu'à 60 % en fonction de l'âge, des tarifs fixes pour 2015 et 2016 (hors évolution de la réglementation), des partenaires mutualistes et une éligibilité à la loi Madelin pour les travailleurs non salariés.

**Renseignements auprès de la mairie (Tél. 02 99 73 02 25, [mairie.meillac@orange.fr](mailto:mairie.meillac@orange.fr)).**